



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

LA CIVETTE
LA CIVETTE DU PARC
63 BOULEVARD RABATAU
13008 MARSEILLE

Vos informations client

► **Votre référence client :**
300 000 911 784

► **Lieu de consommation :**
SNC LA CIVETTE
63 BOULEVARD RABATAU
13008 MARSEILLE

Electricité :
Installation : 0000959230
Point de livraison : 25144428360663

► **Autres informations :**
Siret :
50869402300021

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**

 Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*

 pro.engie.fr

 ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**
Electricité : 0972675013*

*Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**
vers le 10 mai 2025

► **Prochain relevé :**
vers le 10 mai 2025

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC en votre faveur

-1 640,26 €

Cette facture est basée sur une estimation de vos consommations fournies par le distributeur.

■ électricité	12 322,95 €
■ acheminement	3 152,75 €
total hors toutes taxes	15 475,70 €
Taxes et contributions	564,82 €
total HTVA	16 040,52 €
TVA à 5,50 % calculée sur 376,98 €	20,73 €
TVA à 20,00 % calculée sur 15 663,54 €	3 132,71 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	3 153,44 €
total TTC	19 193,96 €
Déduction des prélèvements effectués	-20 834,22 €
dont TVA collectée à 5,5 %	-18,15 €
TVA collectée à 20,0 %	-3 414,51 €
montant en votre faveur	-1 640,26 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Important : Dispositif d'aides gouvernementales



Vous êtes **bénéficiaire de l'amortisseur électricité 2024**. La remise, qui dépend de la catégorie de votre entreprise et de votre contrat, s'applique sur vos factures selon votre rythme de facturation.

Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Pour être facturé au réel

Pour les clients non télérelevés en électricité : une notification vous sera envoyée par Enedis soit par SMS, email ou courrier, vous invitant à réaliser un auto relevé et le communiquer au 0970825383 (prix d'un appel local) ou de vous connecter au site <https://www.enedis.fr/faire-le-releve-en-ligne>.



Votre contrat d'énergie

► Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité Garantie d'Origine renouvelable

- Votre contrat arrive à échéance le 31/12/2024. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) 1 index, Courte utilisation. Puissance souscrite 18 kVA. Segment C5.
- Compteur électro-mécanique.

Electricité

Abonnement du 07/06/23 au 10/05/24
 Consommation du 07/06/23 au 10/05/24
 Obligations du 07/06/23 au 31/12/23
 Obligations du 01/01/24 au 10/05/24
 Bouclier tarifaire du 07/06/23 au 31/07/23
 Bouclier tarifaire du 01/08/23 au 31/01/24
 Sur-Amortisseur du 01/02/24 au 10/05/24

n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
455	22856	91480	68624	0,35311	138,22	5,5%
			38750	0,00932	24 231,82	20,0%
			29874	0,01145	361,15	20,0%
			9755	-0,22556	342,06	20,0%
			36206	-0,20716	-2 200,34	20,0%
			22663	-0,13456	-7 500,43	20,0%
					-3 049,53	20,0%

Acheminement

Abonnement du 07/06/23 au 10/05/24
 Consommation du 07/06/23 au 31/07/23
 Consommation du 01/08/23 au 10/05/24

conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
9755	0,03940	195,82	5,5%
58869	0,04370	384,35	20,0%
		2 572,58	20,0%

Taxes et Contributions

Contribution tarifaire d'acheminement (195,82 € x 0,2193)
 Taxes locales - part communale (3)
 Contrib. service public élec du 07/06/23 au 31/01/24
 Contrib. service public élec du 01/02/24 au 10/05/24

conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
68624		42,94	5,5%
45961	0,00100	0,00	20,0%
22663	0,02100	45,96	20,0%
		475,92	20,0%

Services et prestations techniques

Espace Client
 Fact. électronique - abonnement

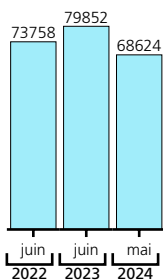
conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
		Gratuit	
		Gratuit	

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
16 040,52	20,73	3 132,71	19 193,96

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



- Relève Client
- Relève Distributeur
- Estimation Fournisseur
- Estimation Distributeur

Historique de votre facturation en €

2022	juin	2 669,88
2023	juin	6 388,53
2024	mai	-1 640,26

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture récapitulative

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Facture n° 707199137 du 28/05/24

LA CIVETTE

Réf. de votre compte : 300000911784

Echéancier n° : PP001201877730 du 11 mai 2023

Sauf avis contraire de votre part, le montant sera déduit de la prochaine facture.

montant TTC

-1 640,26 euros

Comprendre votre facture récapitulative

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 14,50%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 78,93 % Nucléaire
- 12,17 % Energies renouvelables (Eolien : 6,27% - Solaire : 2,46% - Hydraulique : 1,81% - Géothermie : 1,15% - Biomasse : 0,49%)
- 8,90 % Energie fossile (Gaz : 8,17% - Pétrole : 0,40% - Charbon : 0,33%)

* injectée sur le réseau français en 2020, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).